

<p align="center"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVU TRIBEHOU LES BOHONS DU 20 FEVRIER 2012 A 20H30 EN MAIRIE DE TRIBEHOU</b></p>
--

Le SIVU TRIBEHOU-LES BOHONS a été convoqué par MME DUJARDIN Raymonde, Présidente, par courrier en date du 6 février 2012.

**Présents :**

- délégués du Conseil Municipal de Saint-Georges de Bohon : LANGLOIS Alain, LELAVECHEF Chantal.
- déléguée des parents d'élèves de Saint-Georges de Bohon : MINERBE Annick.
- déléguée du Conseil Municipal de Saint-André de Bohon : POISSON Denise.
- déléguée des parents d'élèves de Saint-André de Bohon : NEHOU Stéphanie.
- délégués du Conseil Municipal de Tribehou : DUJARDIN Raymonde, SIVERT Dominique.

**Absente excusée :**

- déléguée des parents d'élèves de TRIBEHOU : MOULIN Sylvie (pouvoir à SIVERT Dominique).

**Absents :**

- délégué du Conseil Municipal de Saint-André de Bohon : POISSON Laurent.
- déléguée des parents d'élèves de Saint-André de Bohon : LEDUC Julie.
- déléguée des parents d'élèves de Saint-Georges de Bohon : FOSSEY Dominique.
- déléguée des parents d'élèves de TRIBEHOU : LECUYER-MILOT Adeline.

**Nombre de délégués en exercice** : 12 ; Présents : 7 ; Représenté : 1 ; Votants : 8.

**Secrétaire de séance** : SIVERT Dominique.

-----  
**Le procès-verbal de la précédente séance du Comité Syndical du 21 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.**  
-----

**Ordre du jour :**

- Renouvellement du CAE de Gaëlle LELERRE ;
- Préparation du budget primitif ;
- Questions diverses.

**I) Renouvellement du C.A.E. de Gaëlle LELERRE.**

Le contrat de Melle Gaëlle LELERRE prendra fin le 29 février prochain.

Pour maintenir l'aide à l'enseignante de GS/CP qui doit faire face à un sureffectif dans sa classe, Madame La Présidente propose le renouvellement de ce contrat avec Mlle

LELERRE, pour une durée de 6 mois, du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 août 2012, à temps non complet, à raison de 20 heures par semaine.

Le Contrat pour l'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) permet d'obtenir actuellement une compensation financière à hauteur de 80 % du salaire versé et des charges.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité et à vote à main levée, de renouveler le C.A.E. de Melle Gaëlle LEGERRE dans les dispositions exposées ci-dessus et autorise Mme La Présidente à :

- signer ledit contrat ;
- entamer la démarche relative au C.A.E. auprès de la Mission Locale du Centre Manche ;
- signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Le Comité Syndical demande également que ce contrat fasse l'objet d'une annualisation du temps de travail.

A cette fin, Madame La Présidente demandera le concours de Mme LESCOT, tutrice d'insertion de la Mission Locale.

## **II) Préparation du budget primitif.**

Madame La Présidente présente le résultat de l'exercice 2011.

Le Comité Syndical discute des demandes budgétaires formulées par la Directrice du RPI et du montant de la participation des 3 communes dans le fonctionnement du SIVU.

Il prépare le budget primitif sur ces bases et prévoit de délibérer lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

## **III) Questions diverses.**

Aucune question diverse n'a été posée.

La séance est levée vers 22 h 30.